

*Le Génie
du Continuité*

*Pour le dépôt légal
à Dijon le 22 septembre
1928*



Bulletin mensuel

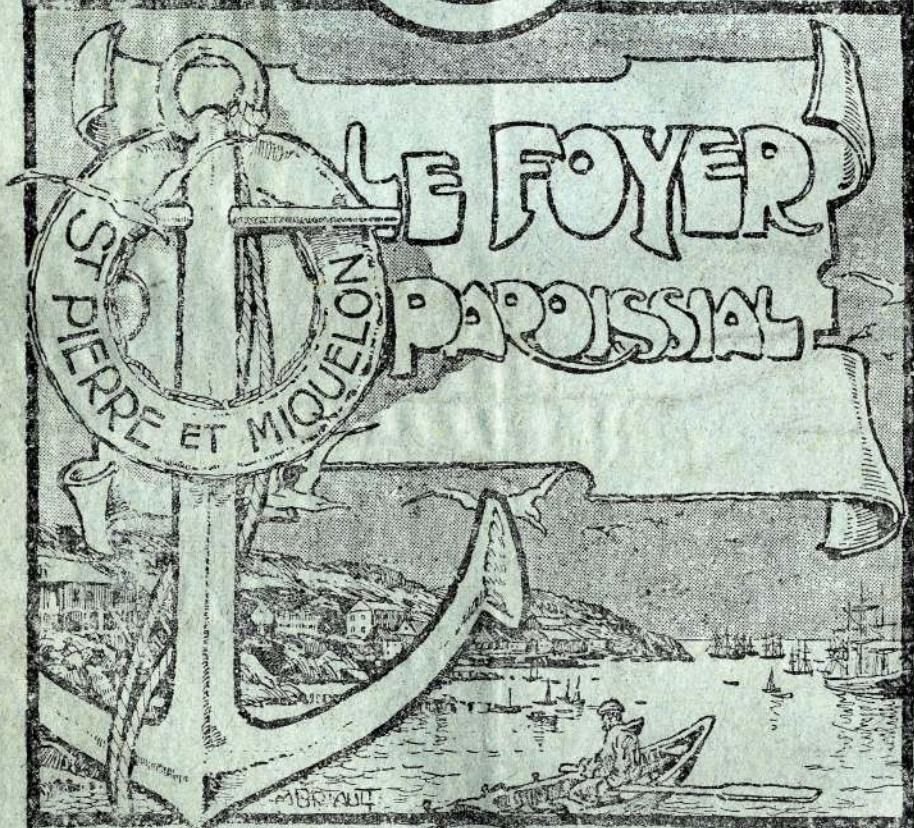
5^e Année

N° 57

SEPTEMBRE

OCTOBRE.

1928



ABONNEMENT

(servi par la Poste)

France	10 fr.
Etranger	12 fr.

ADMINISTRATION

Au Presbytère
de Saint-Pierre.





182

DEMANDEZ chez votre épicer
Le Tobin's Tea
le meilleur
le meilleur marché.

DEMANDEZ aussi
le plus économique
des Cafés décaféinés
Le Old Colony



POSTES DE RADIO

Léon BRIAND
ST-PIERRE & MIQUELON

Dépôt de Journaux
des Messageries Hachette
Toutes Revues Scientifiques et Littéraires
Journaux de Modes Français et Etrangers
Librairie - Papeterie

Produits et Appareils « KODAK »

HAUT-PARLEURS
DIFFUSEURS
PIÈCES DÉTACHÉES
DUCRETET - PATHÉ
RADIO L. L. - VITUS

C.P. Chartier et Cie,
Vins et Spiritueux.

American House

Vins et spiritueux. Quai de la Roncière



Paroisse de Saint-Pierre Service paroissial et Renseignements divers

MESSES. — *Dimanches et fêtes* : 6 h., 7 h. 1/2, et 10 h.

Jours de semaine : 6 h., 7 h. et 8 h. — Le jeudi, à 8 h., messe des Ecoles.

VÈPRES. — *Dimanches et fêtes* : à 2 h.

L'Angelus du matin est sonné à 5 h. 1/2.

Les autres Offices sont indiqués au Calendrier du mois.

INSCRIPTION DE MESSES. — Au presbytère, le matin jusqu'à 9 h. ; le soir, de 2 à 3 h.

CONFÉSSIONS. — Tous les matins, avant et après les messes. — Le mercredi soir (enfants des écoles), à partir de 3 h. 1/2. — Le samedi soir, à 5 h. — La veille du 1^{er} vendredi du mois, à 5 h. — La veille du dernier samedi du mois, à 5 heures. — La veille des fêtes.

BAPTÈMES. — Tous les jours, — à l'heure convenue. Apporter le *Livret de Famille* afin d'éviter les erreurs dans la transcription de l'acte.

On peut demander une sonnerie de cloches. Le tarif est affiché à la sacristie.

Faire baptiser *sans délai* les enfants nouveaux-nés.

Le baptême privé, appelé aussi *ONDÖEMENT*, n'est pas autorisé en dehors du péril de mort. Les cérémonies omises dans ce cas doivent être suppléées au plus tôt.

PARRAIN, MARRAINE. — Pour en remplir l'office, il convient d'avoir été admis à la Communion solennelle. — Indiquer leurs noms en annonçant le baptême.

MARIAGES. — Se présenter pour les publications *au moins quinze jours avant*.

Faire venir le plus tôt possible les *certificats de baptême* ; l'extrait mortuaire de tout conjoint défunt, si l'un des deux futurs est veuf ; les certificats de la publication de bans ; les actes de dispenses, s'il y a lieu.

COMMUNION A DOMICILE. — Préparer une nappe, un crucifix, deux bougies, un peu d'eau bénite avec un rameau bénit et un peu d'eau dans un verre.

Au cas où le malade devrait recevoir le sacrement de l'Extrême-Onction, préparer en outre, sur une assiette, 6 boules de ouate destinées à essuyer les onctions, un peu de mie de pain et de l'eau pour purifier les doigts du prêtre.

MALADES. — Faire appeler le prêtre sitôt qu'une personne est gravement malade, sans attendre qu'elle soit mourante et ait perdu connaissance.

LES RÉUNIONS D'OEUVRES AU FOYER PAROISSIAL

auront lieu, comme par le passé, dans les locaux qui leur sont affectés.

Les dates seront annoncées au moment voulu.





Calendrier du Mois d'Octobre 1928

N. B. — Pendant ce mois, chaque soir à 6 heures — sauf les dimanches et les jours où un office est annoncé pour 8 h. — aura lieu l'exercice du mois du Saint-Rosaire, avec chapelet, litanies de la Ste Vierge, prière à St Joseph et bénédiction du T. S. Sacrement.

3 Mercredi. — FÊTE DE STE THÉRÈSE DE L'ENFANT JÉSUS. — Après chaque messe et après l'exercice du mois du St-Rosaire, les Fidèles seront admis à vénérer une Relique de Ste Thérèse. — Le soir, à 8 h. 1/4, réunion au Foyer paroissial pour les grandes personnes: Conférence avec projections sur la Sainte de Lisieux.

4 Jeudi. — 1^{er} du mois. — Fête de St François d'Assise, conf. — Fête principale du Tiers-Ordre. — A 7 h., messe et communion des Tertiaires, (*au lieu du 2^{me} mardi*). — Le soir, à 2 h., (chapelle de St Antoine de Padoue), Instruction, absolution générale et bénédiction apostolique. — A 5 h. 1/2, réunion au Foyer paroissial pour les enfants des Catéchismes : Conférence [avec projections] sur Ste Thérèse de l'Enfant Jésus. — A 8 h., réunion de l'*Heure Sainte* pour les hommes de la Confrérie du T. S. Sacrement.

5 Vendredi. — 1^{er} du mois. — A 7 h., messe de l'Association du Sacré-Cœur. — Le soir, à 8 h., Office en l'honneur du Sacré-Cœur et exercice du mois du Rosaire.

6 Samedi. — 1^{er} du mois. — A 7 h., messe de la Confrérie du Saint-Rosaire.

7 Dimanche. — 1^{er} du mois. — Solennité du Très Saint-Rosaire. — Le Saint Sacrement est exposé pendant la grand'messe et les vêpres. — A 2 h., vêpres et procession mensuelle. — Les quêtes de ce jour sont au profit des écoles chrétiennes. — Après les vêpres, instruction pour les personnes de langue anglaise, dans la chapelle de St Antoine de Padoue.

14 Dimanche. — 2^{me} du mois. — FÊTE DE LA STE ENFANCE. — Après les vêpres sermon, bénédiction des enfants et quête au profit de l'OEuvre de la Ste-Enfance. Exercice du mois du Rosaire et procession dite « des Enfants ».

17 Mercredi. — 3^{me} du mois. — Fête de Ste Marguerite-Marie, vierge. — Jour de l'Association des Mères chrétiennes. — Le soir, à 8 h., Office.

21 Dimanche. 3^{me} du mois. — FÊTE DES MISSIONS, avec messe votive solennelle de la Propagation de la Foi. — Les quêtes de ce jour sont au profit des Missionnaires vivant en pays païens et pour le Clergé indigène. — A la messe de 7 h. 1/2, com. mens. des jeunes filles.

27 Samedi. — A 7 h., messe et comm. mens. des Enf. de Marie.

28 Dimanche. — 4^{me} du mois. — FÊTE DE LA ROYAUTÉ DE JÉSUS-CHRIST. — A 7 h. 1/2, comm. mens. des garçons. — Offices solennels, — Exposition du T. S. Sacrement depuis la messe de 7 h. 1/2 jusqu'à l'issue des vêpres.

29 Lundi. — Fête des Saints Apôtres Simon et Jude.

31 Mercredi. — Vigile de la Toussaint : *jeûne et abstinence*. — Confessions, dans la matinée pour les enfants ; dans l'après-midi, à partir de 3 h, pour les adultes.





La Bonne Page

32. — LA MISSION DE L'EGLISE CATHOLIQUE

L'EVANGÉLISATION DU MONDE

Un écrivain moderne, peu suspect, a dit du Christianisme : « Aujourd'hui, après dix-huit siècles, il opère comme autrefois dans les artisans de la Galilée et de la même manière, de façon à substituer à l'amour de soi l'amour des autres ;... il est encore, pour 400 millions de créatures humaines, l'organe spirituel, la grande paire d'ailes indispensables pour soulever l'homme au-dessus de lui-même, au-dessus de sa vie rampante et de ses horizons bornés, pour le conduire, à travers la patience, la résignation et l'espérance, jusqu'à la sérénité, pour l'empêter, par-delà la tempérance, la pureté et la bonté, jusqu'au dévouement et au sacrifice. Toujours et partout, depuis dix-huit cents ans, sitôt que ces ailes défaillent ou qu'on les casse, les mœurs publiques et privées se dégradent.

« En Italie pendant la Renaissance, en Angleterre sous la Restauration, en France sous la Convention et le Directoire, on a vu l'homme se faire païen, comme au premier siècle ; du même coup, il se retrouvait tel qu'au temps d'Auguste et de Tibère, c'est-à-dire voluptueux et dur ; il abusait des autres et de lui-même, l'égoïsme brutal ou calculateur avait repris l'ascendant, la cruauté et la sensualité s'éaltaient, la société devenait un coup-gorge et un mauvais lieu. Quand on s'est donné ce spectacle, et de près, on peut évaluer l'apport du Christianisme dans nos sociétés modernes, ce qu'il y introduit de prudence, de douceur et d'humanité, ce qu'il y maintient d'honnêteté, de bonne foi et de justice. Ni la raison philosophique, ni la culture artistique et littéraire, ni même l'honneur féodal, militaire et chevaleresque, aucun code, aucune administration, aucun gouvernement ne suffit à le suppléer dans ce service. Il n'y a que lui pour nous retenir sur notre pente fatale, pour enrayer le glissement insensible par lequel incessamment et de tout son poids original, notre race rétrograde vers ses bas-fonds ; et le vieil Évangile, quelle que soit son enveloppe présente, est encore aujourd'hui le meilleur auxiliaire de l'instinct social. » (H. Taine, *Revue des Deux-Mondes*, 1891.)

Mais la mission propre de l'Eglise catholique est de continuer la mission même de Jésus-CHRIST, Sauveur du Monde : répandre et déve-



lopper dans les âmes, dans toutes les âmes qu'elle peut atteindre, la **Vérité religieuse** et la **Vie chrétienne**, en vue du **Règne de Dieu** sur la Terre et dans le Ciel...

Ce fut là le dernier ordre et comme le **Testament du Sauveur**. En effet, l'heure de remonter vers son Père étant venue, N.-S. JÉSUS-CHRIST réunit ses apôtres et ses disciples sur la montagne des Oliviers — c'était alors toute l'Église — et il leur dit : « Toute puissance m'a été donnée au Ciel et sur Terre. Allez donc, **instruisez toutes les nations**, baptisez-les ... et apprenez-leur à garder ce que je vous ai commandé. Je suis avec vous, toujours, jusqu'à la fin des temps. » (S. Math., xxviii, 18.)

Et le sauveur disparut, montant au Ciel.

Tel est le Testament suprême laissé à l'Église, non comme un avis ou un conseil, mais comme un ordre solennel, clair et précis. L'Église n'a pas seulement le **droit** de l'exécuter, elle en a le **devoir**; elle est faite pour cela. Et tant qu'il restera sur la terre un seul peuple, une seule famille, un seul homme qui n'aura pas reçu le divin message, elle ne pourra se tenir en repos : car la volonté du Sauveur n'aura pas été totalement satisfaite.

C'est pourquoi l'Eglise a toujours envoyé des missionnaires au monde, depuis S. Pierre jusqu'aujourd'hui : elle a l'Humanité pour auditoire (1)...

(*A suivre*)

MGR LE ROY



Quand Dieu voulut former le vrai nom surhumain
Dont il ferait présent à sa Mère chérie
Il prit le verbe AIMER, l'effeuilla dans sa main,
Et de ses saints débris fit le nom de MARIE.

(1) Un *Missionnaire*, c'est un volontaire qui s'offre pour être envoyé vers les peuples infidèles afin de les instruire, de les baptiser et de les sauver. Il y a beaucoup de Sociétés de Missionnaires, entre lesquelles le Pape a partagé le monde infidèle, l'Afrique, la Chine, le Japon, l'Inde, l'Océanie, etc. Ces divers pays sont divisés en vicariats apostoliques, à la tête desquels est un évêque, avec un certain nombre de missionnaires, prêtres, frères, religieux ou religieuses.

Pour aider les Missions, on a établi l'*Oeuvre de la Propagation de la Foi* et l'*Oeuvre de la Sainte Enfance* : celle-ci est faite pour les enfants avant leur première communion. Tous les vrais Catholiques devraient faire partie de ces Oeuvres. — Une autre, l'*Oeuvre apostolique des Saintes Femmes de l'Evangile*, a pour but de procurer aux Missions les ornements et objets nécessaires au Culte.



Actes paroissiaux du 15 Août au 15 Septembre 1928

BAPTÊMES. — Ont été baptisés et sont devenus Enfants de Dieu et de l'Eglise :

Le 25 août : LANDRY, Charles-Pierre-Eugène-Joseph. Parrain : Eugène Landry ; marraine : Marie Lespagnol. — *Le 30 août : EPAULE, Thérèse-Blanche-Henriette. Parrain : Henri Epaule ; marraine : Blanche Pestéguy.* — *Le 2 septembre : MORAZÉ, Mariette-Eva-Louise. Parrain : Louis Hardy ; marraine : Eva Morazé.* — *Le 9 septembre : BRIAND, Jacques-Emile-Louis. Parrain : Emile Sasco ; marraine : Louise Briand.*

MARIAGE. — Se sont unis par les liens indissolubles du Sacrement de Mariage :

Le 1^{er} septembre : FITZGERALD, Reginald-David, et KING, Margaret-Catherine.

SEPULTURES. — Ont reçu les honneurs de la sépulture chrétienne en attendant la résurrection des corps :

Le 25 août : SLANEY, Etienne-Michel, 9 mois. — *Le 28 août : LETOURNEL, Fernand-Joseph-Maurice-Léonic, 42 ans.* — *Le 3 septembre : LAMBERT, René-Emile, 38 ans.* — *Le 4 septembre : LOUDREGAN, John, 62 ans.* — *Le 6 septembre : JAURÉGIBERRY, André-Raoul, 34 ans.* — *Le 10 septembre : DAGUERRE, Dominique, 53 ans.*

A NOS ABONNÉS.

Prière de nous aviser sans retard des changements de domicile, afin que le *F. P.* ne subisse pas de retard dans la distribution.

Quand il y a lieu de faire une nouvelle adresse, ils voudront bien envoyer *1 franc* pour frais d'impression.

Un souvenir à conserver.

Il reste plusieurs collections du *Foyer paroissial* des années parues soit 1924, 1925, 1926 et 1927.

Dans plus d'une famille, on serait sans doute heureux d'avoir ces pages, de les garder, de les relire, puisqu'elles font revivre des choses d'un passé connu et souvent aimé.

Prix de la collection d'une année : 6 fr. -- Les 4 années : 20 fr.

S'adresser au Foyer.



Pèlerinage à Ste Thérèse de Langlade.

DIMANCHE, 26 août. — A 5 h. 1/2, une sonnerie des trois cloches de l'église se fait entendre. C'est le signal convenu : le pèlerinage projeté aura lieu.

Hier, il est vrai, les pronostics des marins au sujet du temps étaient franchement pessimistes : « Les vents sont contraires ; ils ne permettront pas de débarquer à Langlade... » Et les prévisions atmosphériques de Sydney n'étaient guère plus encourageantes.

Mais Ste Thérèse avait voulu, sans doute, que les Saint-Pierrais, les Iliens et les Miquelonais aient la satisfaction de revoir le petit sanctuaire inauguré l'an dernier. Et ils ont eu, pour cela un temps idéalement beau.

Le vapeur « Saint-Pierre » que M. Mac Donald, Directeur de la drague, avait mis gracieusement à la disposition du pèlerinage, est amarré au quai de la Roncière. Au haut de son mât d'avant, le pavillon de Ste Thérèse de l'Enfant Jésus ; à l'arrière du bateau flottent les couleurs nationales.

A 7 h., l'embarquement a lieu contrôlé par le Commissaire général de police. 35 passagers peuvent passer, pas un de plus : ainsi le veulent les Règlements de la Marine. A 7 h. 3/4, c'est le départ : le « Saint-Pierre » glisse majestueusement, sur une mer d'huile, vers le but désiré, ayant à la remorque, comme « flotte de sauvetage », quatre embarcations, outre les deux installées sur le pont.

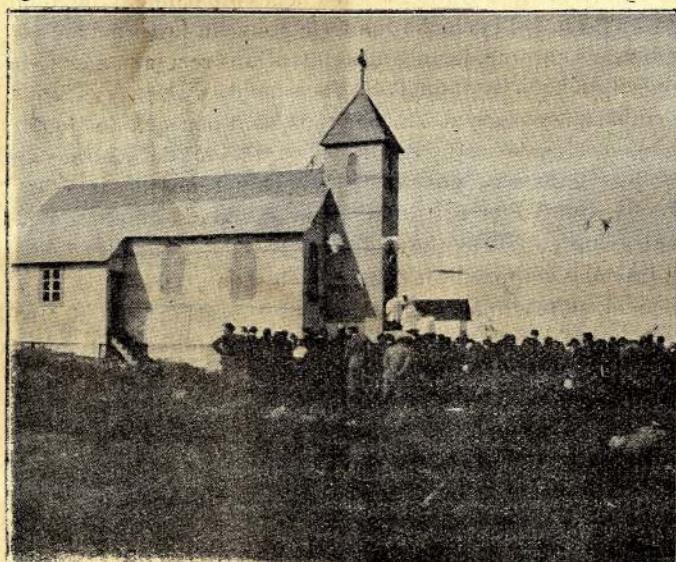
Voici le « Frigo » : le navire-hôpital « Sainte-Jeanne-d'Arc » achève d'embarquer le contingent qui lui est réservé, soit 80 passagers. Là, comme à bord du « Saint-Pierre », on ne laisse monter que les personnes dûment inscrites ; et là aussi des précautions exceptionnelles ont dû être prises pour assurer les moyens de sauvetage : ceintures et embarcations en supplément.

Les deux vapeurs se saluent à leur manière, à coups de sirène ; et bientôt le « Saint-Pierre » et la « Sainte-Jeanne-d'Arc », — qui a hissé le pavillon virginal de Ste Thérèse conjointement avec celui de la Société des Oeuvres de Mer — voguent vers le Grand Colombier et Langlade. D'autres bateaux disponibles auraient voulu être de la fête ; mais les Règlements officiels sont là, n'admettant aucune exception.

Bon nombre de Saint-Pierrais, d'Iliens et de Miquelonais s'étaient décidés de partir en doris : on en a compté jusqu'à 23, ce qui a permis à plus de 200 pèlerins de prendre part à l'excursion. Tous s'étaient pourvus de l'insigne du jour, et portaient à la boutonnière une des gracieuses petites roses en celluloid offertes par des jeunes filles qui circulaient dans les rangs.



La traversée se fait gaiement, pieusement : et, vers 9 h. 1/2, le débarquement est terminé sans encombre. Un peu après 10 h., on entend le son argentin d'une cloche. La foule accourt vers la chapelle : ce sont les Langladiers, les équipages des bateaux, les pèlerins de Saint-Pierre, de l'Île-aux-Chiens et de Miquelon.



Une délicieuse cantate en l'honneur de Ste Thérèse de l'Enfant Jésus, exécutée par un groupe d'Enfants de Marie de Saint-Pierre, ouvre la cérémonie. Mgr Heitz, accompagné des Pères Poisson et Cardinal et de M. l'abbé Verron gravit les marches de l'escalier qui conduit à la chapelle. Il s'arrête à l'entrée : là est exposée, sur un autel improvisé, la statue de Ste Thérèse qu'il va bénir. Après les prières liturgiques, Monseigneur fait un court sermon de circonstance, montrant quel a été le rêve réalisé par la Chère Petite Sainte : « Vivre d'amour », selon son mot, et comment les chrétiens peuvent l'imiter. Il exprime le vœu que, l'an prochain, les pèlerins puissent venir plus nombreux encore.

Ensuite a lieu le Saint Sacrifice, pendant que de nouveaux cantiques célèbrent la gloire de « Thérèse de l'Enfant Jésus ».

La messe terminée, la statue est placée sur son piédestal paré de roses, derrière l'autel. Et tout de suite commence le défilé des pèlerins : chacun veut saluer la Chère Sainte et lui recommander des intentions particulières.

Il va être midi. Les groupes se dispersent. C'est un spectacle pittoresque



de les voir installés sur la mousse, en plein air, face à l'océan, par une température printanière. Partout c'est la joie ; et partout on fait honneur aux provisions qui ont été apportées.

Après ce repas champêtre, les marcheurs font une promenade soit du côté de la Belle Rivière, soit le long de la dune où l'on peut voir, échouée sur le sable, la goëlette « Guitou » jetée à la côte pendant une tempête, il y a un mois. A 2 h. 1/2 la cloche donne de nouveau le signal : c'est l'Office de la soirée, avec cantique, lecture des intentions recommandées, prières à Ste Thérèse et bénédiction du T. S. Sacrement.

On ne s'embarque pas avant 5 h., car tous sont heureux de jouir le plus longtemps possible de cette excursion si pleine de charmes. Mais les meilleures choses, ici-bas, ont une fin. Les sirènes de la « Ste-Jeanne-d'Arc » et du « Saint-Pierre » donnent le signal du rembarquement ; et bientôt la plage de Langlade rentre dans le calme, pendant que les deux vapeurs et les doris emportent les pèlerins chez eux.

Un événement tragique est venu attrister le retour du « Saint-Pierre ». A mi-route, malgré les signaux et avertissements donnés, un doris de l'Ille est venu se jeter sur l'avant du vapeur et a chaviré. Le patron, Théodore Disnard, disparut coulant à pic ; ses deux fils et le matelot ont pu être sauvés.



A Saint-Pierre. — Objets perdus, Objets trouvés.

Objets trouvés à l'église : *Livres de messe, chapelets, sacs à mains, gants etc.* — Les réclamer chez le Frère Sacristain.

Objets trouvés en ville, et déposés à la Mairie (Bureau de Police) où l'on peut les réclamer tous les jours entre 13 et 14 h. :

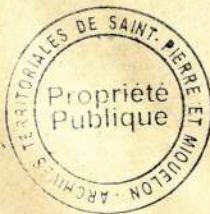
Un billet de banque. — Un dentier. — Une montre en or. — Un bracelet avec médaille. — Une paire de lunettes. — Une bague en or. — Un billet de banque

Objets perdus. — *Un trousseau de clefs.*

N. B. — Les personnes rentrées en possession d'objets perdus ayant motivé une insertion au *Foyer paroissial* voudront bien faire une offrande pour les Oeuvres de la paroisse.

A VENDRE : Une propriété située rue Nielly.

S'adresser à Mlle Joséphine Yvon.



Instruction religieuse

Les cours de catéchisme seront repris le lundi, 24 septembre.

N. B. — L'Instruction religieuse est comprise dans les programmes des Ecoles chrétiennes.

Nous donnons ici le règlement des *Cours de Catéchisme* faits par le Clergé paroissial, avec le concours des Dames Catéchistes ; et nous le recommandons d'une manière spéciale à l'attention des parents dont les enfants fréquentent l'école publique.

1. — PETIT CATÉCHISME, pour les enfants nés entre les années 1919 et 1922 inclus : le jeudi, à 10 h. 1/2, au Foyer paroissial.

2. — CATÉCHISME PRÉPARATOIRE, pour les enfants nés en 1918 : le mardi, et le vendredi à 11 h., au Foyer paroissial.

3. — CATECHISME DE LA COMMUNION SOLENNELLE ET DE LA CONFIRMATION, pour les enfants nés en 1917 : le lundi, le mercredi et le vendredi, à 11 h., dans la Chapelle du Sacré-Cœur.

4. — CATÉCHISME DE PERSÉVÉRANCE, 1^{re} et 2^{me} année, dans la Chapelle du Sacré-Cœur : Pour les « vêcons », le mardi, à 11 h. ; pour les filles, le samedi, à 11 h. — qu'ils aillent encore en classe ou non.

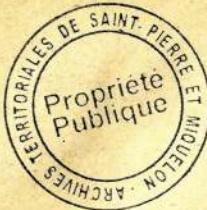
N. B. — Les Elèves du Collège St-Christophe recevant l'instruction religieuse complète de leurs professeurs n'assistent pas aux cours susdits.

— L'assistance aux cours de catéchisme de Persévérance est obligatoire pendant deux ans après la Communion solennelle. Les enfants empêchés d'y assister devront s'adresser au P. Directeur qui leur indiquera les cours spéciaux qui ont lieu en dehors de leur travail.

— Les parents dont les enfants fréquentent l'école officielle reçoivent, à la fin de chaque mois, un bulletin qui les renseignera, au sujet de ces enfants, sur les points suivants : *Leçons de Catéchisme* ; *Explication* ; *Histoire Sainte* ; *Tenue et Conduite* ; *Absence* (catéchisme) ; *Tenue à l'église* ; *Absences* (grand'messe, vêpres).

Périodiques recommandés

LA CROIX (Quotid.) -- LA CROIX DU DIMANCHE. -- LA CROIX DES JEUNES GENS. -- LA VIE CATHOLIQUE (hebdom.) -- LE PÉLERIN (hebdom.) -- LE NOËL pour jeunes Filles), — BERNADETTE (pour Fillettes).



Un peu de pédagogie chrétienne.

Ce qu'il faut dire à l'enfant... — Ce que l'enfant doit savoir !

Mon enfant (c'est le père, c'est la mère, c'est le maître chrétien qui parle), — Dieu est présent partout et rien n'échappe à son regard. Pensées, désirs, paroles, actions, démarches, tout est connu, pesé, inscrit au grand livre de l'éternité.

« Quand viendra la mort, notre âme paraîtra au tribunal du Christ et y subira un jugement rigoureux. Si elle a fait du bien sur la terre, elle vivra dans la gloire et les délices du ciel. Si elle a méconnu son Dieu, elle sera jetée dans l'abîme infernal de l'éternité.

« Mon enfant, le Bon Dieu est notre Créateur, notre Père, notre Maître. C'est lui qui nous a tirés du néant ; il nous a donné la vie, la famille, tous les biens de l'âme et du corps : il faut donc l'en remercier.

« Il veut que nous l'aimions et que nous lui obéissions en toutes choses.

« Il veut que nous aimions nos parents, que nous leur gardions une reconnaissance profonde.

« Il veut que nous respections ses prêtres, — choisis, sanctifiés et consacrés pour servir d'intermédiaires entre lui et nous.

« Il veut encore que nous aimions le prochain, que nous évitions soigneusement ce qui pourrait lui faire de la peine, ce qui pourrait lui causer quelque dommage dans sa personne, dans sa réputation, dans ses biens... »

Et le père, et la mère, et le maître chrétien continuent ainsi l'énumération des devoirs imposés par le Créateur : ils répètent souvent que si le pécheur échappe à la justice des hommes, il n'échappera jamais à celle du Souverain Juge.

C'est avec cette morale, la morale chrétienne, qu'on fait l'éducation chrétienne d'un enfant.

Parents chrétiens, repassez en vous-mêmes tout ce qui vient d'être dit. Par la pensée, mettez-vous face à la mort, en présence de Dieu, au pied de son tribunal ...

— Qu'avez-vous fait des enfants que je vous avais confiés ?

Cette parole retentit à vos oreilles comme le fracas du tonnerre. Plaise au ciel que vous puissiez répondre :

— Mon Dieu, nous les avons élevés chrétiennement. Ils ont appris à vous connaître, à vous aimer, à vous obéir...

— Bons et fidèles serviteurs ! ... Ce sera la réponse du juste Juge.

Pères et mères de famille qui avez lu ces lignes, il se fait un grand calme dans votre âme ... Vous avez pris ou renouvelé des résolutions énergiques : vous êtes grands, vous êtes généreux.

La paix du Seigneur est sur vous ; elle y restera éternellement.



La fréquentation scolaire.

Voici quelques dispositions nouvelles intéressant les familles. Elles sont extraites d'un Arrêté [du 6 septembre 1928] qui a voulu condenser en un seul les Arrêtés antérieurs relatifs à l'Instruction publique aux Iles St-Pierre et Miquelon.

Cet Arrêté a été soumis au Conseil de l'Instruction Publique, et le Conseil d'Administration a été entendu.

Article 96. — L'enfant soumis à l'obligation scolaire reçoit l'instruction soit dans une école publique, soit dans une école privée, soit dans sa famille.

Les parents, tuteurs ou personnes responsables d'un enfant doivent, dans le délai où celui-ci achève sa sixième année, déclarer au Maire de la Commune s'ils entendent lui faire donner l'instruction dans la famille, dans une école publique ou dans une école privée ; dans ces derniers cas, ils indiquent l'école choisie. Le Maire leur remet un certificat d'inscription.

Lorsqu'une famille change de résidence, elle doit, dans la semaine qui suit sa réinstallation, inscrire ses enfants à la Mairie de sa nouvelle commune.

Art. 97. — Le 1^{er} août de chaque année, le Maire dresse la liste de tous les enfants âgés de 6 à 13 ans, et avise les personnes qui ont la charge de ces enfants de l'époque de la rentrée des classes.

Les enfants sont répartis entre les écoles suivant les déclarations faites conformément à l'article 96.

En cas de non déclaration prévue à l'article précédent quinze jours avant l'époque de la rentrée, de la part des parents ou autres personnes responsables, le Maire est tenu d'inscrire d'office les enfants à l'une des écoles publiques et d'en avertir les personnes responsables.

Huit jours avant la rentrée des classes, il remet aux Directeurs des Ecoles publiques et privées la liste des enfants qui doivent suivre leurs écoles.

Un double de ces listes est adressé par lui à l'Inspecteur primaire qui le soumet au Gouverneur.

Art. 98. — Les parents, tuteurs ou personnes responsables qui, sans excuse valable, auraient négligé de faire inscrire un enfant sur la liste scolaire sont passibles des peines de police conformément aux articles 479, 480 et suivants du Code pénal.

Art. 106. — Les écoles primaires élémentaires publiques vaqueront un jour par semaine, en outre du dimanche, afin de permettre aux parents de faire donner, s'ils le désirent, à leurs enfants, l'instruction religieuse en dehors des édifices scolaires.

Il est interdit aux Ministre des Cultes de donner l'enseignement religieux pendant les heures réglementaires des classes dans les écoles publiques, ainsi que pendant la demi-heure qui précède et la demi-heure qui suit.

En cas d'infraction à cette disposition, l'Inspecteur primaire devra adresser une plainte au Juge de Paix. L'infraction sera considérée comme une contravention et pourra entraîner condamnation aux peines de police, conformément aux articles 479, 480 et suivants du Code pénal.



Echos du Mois .

(DU 15 AOUT AU 15 SEPTEMBRE 1928)

Port de Saint-Pierre. — Les entrées, du 15 août au 15 septembre, ont été de 40 vapeurs et de 64 voiliers.

Travaux du port. — Une nouvelle drague plus puissante est venue continuer le creusage et nettoyage du barachois. Comme le fond en est parsemé de rochers, il arrive des accidents qui retardent les travaux.

Les réfections du quai, au sud du barachois, se poursuivent activement. De plus, une digue de 3 mètres de large est commencée, qui va relier la Pointe aux Canons au feu du même nom. Les matériaux nécessaires sont amenés à pied d'œuvre par le Décauville, qui va les chercher à Galantry.

Au Foyer paroissial. — Dimanche, 19 août. — Les places pour la séance de cinéma, étaient retenues dès la veille ; et beaucoup de demandes de billets n'ont pu être satisfaites. En effet bon nombre de personnes auraient voulu voir un film des plus intéressants, *L'Enfant sacrifié*, et jouir de l'audition musicale qui devait l'accompagner. Car les assistants ont eu le plaisir d'entendre un superbe récital de piano et d'harmonium, grâce à M. Camille Heitz, frère de Monseigneur, venu de Lyon pour l'inspection de l'orgue, des harmoniums et pianos des œuvres paroissiales.

Naufrage du voilier « Eugène-Louise ». — Le 20 août, le brick-goélette « La Servannaise » a amené à Saint-Pierre l'équipage du voilier « Eugène-Louise », de Cancale. Ce bateau avait sombré sur les bancs le 14 août, à la suite d'un incendie qui s'était déclaré à bord.

Chronique sportive. — Le « Dangereux » amenait à St-Pierre, le mardi, 21 août, l'équipe de Grand Banc, désireuse de prendre sa revanche de la défaite subie le 6 août sur son propre terrain. Des joueurs avaient été changés ; et de nombreux compatriotes étaient venus pour encourager leurs champions. Aussi la foule se pressait-elle le lendemain au stade de St-Pierre, où l'on pouvait voir, pour la première fois, une tribune latérale, réservée aux personnages officiels.

Le coup d'envoi est donné à 4 h. 5 ; et aussitôt le jeu est très animé. Les Anglais (maillots rouges) y vont même un peu rudement parfois, mais ils ne peuvent empêcher les St-Pierrais (maillots blancs) de marquer un but après 7 minutes de jeu. Trois minutes plus tard les rouges égalisent. La lutte devient encore plus acharnée, et les culbutes répétées mettent l'assis-



tance en joie. Après 40 minutes de jeu, le demi-centre blanc, d'un shot imparable, rentre un penalty dans les filets anglais, et la mi-temps est sifflée peu après.

A la reprise, même ardeur combative de part et d'autre. Mais décidément les blancs sont les plus forts, car 2 nouveaux buts leur sont bientôt acquis, et le match se termine par une nette victoire de l'A.S.S.P., 4 buts à un.

Partie très intéressante par l'animation des joueurs et des spectateurs. L'A.S.S.P. compte encore de forts bons éléments et peut espérer d'autres lauriers.

Autre rencontre. — Partie dimanche 9 septembre par le « Farnorth », avec un groupe de promeneurs St-Pierrais, l'équipe de l'A.S.S.P. est allée à St-Laurent (Terre-Neuve), où l'attendait le team local. On disait ce dernier très affaibli par la perte de son prestigieux capitaine et d'un bon arrière ; aussi St-Pierre avait-il pleine confiance dans l'issue victorieuse de la rencontre.

Le match eut lieu mardi 11 septembre. La lutte fut serrée et longtemps indécise, car chaque camp avait la volonté de vaincre. Finalement Saint-Laurent l'emporta par un but à 0. L'A.S.S.P. est revenue à St-Pierre par le « Farnorth » le mercredi, 12 septembre.

Mouvement des passagers. — PARTIS, le 16 août, par le « Farnorth » MM. E. Lechevallier, J.-B. Légasse, E. Roussel ; M. et Mme G. Salomon ; Mmes A. Bourgeois, H. James, Ruault, Slaney ; Mlles E. Morel, E. Yvon.

ARRIVÉS, le 21 août, par le « Skipper » : M. L. Belloir. — Le 24 août, par la « Ste-Jeanne-d'Arc » : Sœur Philippe, Mme et Mlle Le Métayer. — Le 26 août, par le « Farnorth » : MM. Miller, Montesinos, S. Petitpas ; Mme et Mlle Ozon et enfants. — Le 28 août, par le voilier « La Parisienne » : MM. C. Morazé, Nirpot.

PARTIS, le 28 août, par l'« Uranus » : MM. P. Douet, E. Lacroix. — Le 29 août, par le « Farnorth » : MM. Arnaud, P. Cantaloup, E. Chapdelaine, J. Gauthier, L. Hardy ; M. et Mlle Dugué ; Mme J. Eloquin et enfants ; Mlles C. Michel, R. Lassus.

ARRIVÉS, le 9 septembre, par le « Farnorth » : MM. E. Morel, E. Roussel, G. Salomon, A. Treich ; Mmes Abraham et enfants, Miller, Ruault ; Mme et Mlles Ithurrart, Mlle M. Lebailly.

PARTIS, le 12 septembre, par le « Farnorth » : MM. L. Briand, J. Briand, J. Girardin, J. Légasse, V. Louise, E. Norgeot, A. Ruel ; Mlles Bourgeois, Gauthier, Lebuf. — Par le « Terre-Neuve » : M. P. Gervain. — Le 14 septembre, par « La Parisienne ». MM. l'abbé David, J. Lalanne ; Mlle E. Morazé.



Un peu de notre Histoire (54).

PROCES-VERBAL (1) de la plantation de l'Arbre de la Liberté à l'île de Saint-Pierre de Terre-neuve, le huit avril 1793, l'an deuxième de la République française.

L'Assemblée de la Commune ayant arrêté, entre autres objets, dans la séance du sept courant, qu'on planterait le lendemain huit l'Arbre de la Liberté, sur la place publique au dessus de la calle et fixé les points principaux et la marche de cette auguste fête, à laquelle tous les citoyens en général furent invités de concourir, on prépara un matrau de quarante pieds, surmonté d'une pique en fer et couronné du bonnet de la Liberté, le tout peint des couleurs nationales.

Un coup de canon tiré au point du jour, le huit avril, annonça aux citoyens de se préparer pour la cérémonie. A trois heures après-midi, les douze citoyens-soldats nommés par le Président, au désir de la Commune, pour prendre les armes et accompagner l'Arbre chéri, s'étant réunis aux casernes, au même nombre de Soldats-citoyens, se rendirent ensemble dans l'église paroissiale, lieu du rendez-vous, d'où la marche arrêtée devait commencer.

Elle s'ouvrit par une musique assez complète, composée de plusieurs citoyens amateurs, à la suite desquels flottait l'Etendard Républicain, appartenant à la Commune, porté par les citoyens Antoine Desroche et René Rosse fils, accompagné du Président de l'Assemblée et du Commandant des deux îles; et dans cet ordre, après avoir traversé le Bourg, on vint à l'endroit où était déposé l'Arbre de la Liberté, que tous les citoyens, colons et hivernants, s'empressèrent à l'envi de porter.

Aussitôt que le corfège fut arrivé sur la place de la calle, l'artillerie de terre fit une salve de vingt-trois coups de canon, à laquelle les vingt-quatre citoyens sous les armes répondirent par trois décharges, et le brigantin « Les deux Frères », seul bâtiment arrivé dans le port, par plusieurs coups de pierrier.

Lorsque l'Arbre chéri fut placé dans l'endroit choisi, mille cris d'allégresse et de Vive la République française se firent entendre de toutes parts; et après quoi, et au milieu d'un grand cercle de citoyens, le Président prononça un discours succinct analogue à l'heureuse circonstance, et fit ensuite le serment suivant, en invitant tous les citoyens présents de le prononcer, ainsi que lui, du fond du cœur et comme des vrais et braves Républicains:

[1] Copie textuelle.



« Je jure de soutenir de tout mon pouvoir la Liberté et l'Égalité, et toutes les Lois de la République française, et de verser jusqu'à la dernière goutte de mon sang pour sa prospérité. » Toutes les voix prononcèrent : « Je le jure ! » Le citoyen Commandant et Ordonnateur de la Colonie fit aussi le même serment, et les citoyens de ligne sous ses ordres répétèrent : « Je le jure ! »

On chanta ensuite l'hymne patriote des Marseillais, dont le refrain fut porté de bouche en bouche et répété par tous les citoyens et citoyennes. Ensuite ayant repris l'ordre de marche précédent, on se rendit sur le bord de la mer, où le Président et le Commandant allumèrent le feu de joie qui y avait été préparé par le zèle des citoyens dans le cours de la matinée, autour duquel ils se rassemblerent tous en réifiant les cris de Vive la Liberté et l'Égalité, Vive la République française ; on continua ensuite la marche jusque dans l'église paroissiale où les citoyens sous les armes s'étant mis en haye autour du chœur, le citoyen Préfet des deux îles entonna le *Te Deum* qui fut chanté avec une joie respectueuse. Après quoi le Pavillon fut remis dans sa place.

Au sortir de l'église les citoyens musiciens accompagnèrent les vingt-quatre citoyens armés jusqu'aux casernes, où ils reçurent tous du Président et du Commandant les compliments qu'ils méritaient à tous égards.

Nombre d'autres citoyens s'y rendirent également, et tous se donnèrent réciproquement les témoignages les plus grands de confiance et de cordialité.

A sept heures du soir, les habitants et autres citoyens illuminèrent les façades de leurs maisons, chacun suivant ses facultés ; et jusqu'à minuit tous en général démontrèrent de diverses manières la joie qui les animait.

Plusieurs citoyens se sont distingué en cette occasion, par des dons de rafraîchissements, et autres objets, qui n'ont pas peu contribué à rendre la fête plus animée et plus complète.

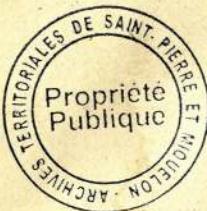
Enfin cette fête civique s'est passée sans le moindre tumulte ; ce qui offre une preuve évidente que le vrai patriotisme peut exister sans entousiasme, et qu'il se trouve toujours où règnent l'ordre, la décence et les bonnes mœurs.

BORDOT,
président.

DUPLEX Silvain,
secrétaire ad hoc.



A Vendre : Une Maison, à l'Île-aux-Chiens.
S'adresser à Mme Lenorais, à St-Pierre.



Chronique de l'Île-aux-Chiens

(DU 15 AOUT AU 15 SEPTEMBRE 1928)

BAPTÉMES. — Ont été baptisés et sont devenus enfants de Dieu et de l'Eglise.

Le 26 août : Charles-Ferdinand-Louis-Emile TILLARD. Parrain : Charles Dodeman ; marraine : Julia Tillard. — *Le 11 septembre* : Odette-Léonie-Jeanne GUILLAUME. Parrain : Léon Nicolas ; marraine : Julie Admond.

Triste retour. — Huit doris et cinquante cinq personnes de l'Île ont pris part, le 26 août, au pèlerinage à Ste Thérèse de Langlade ; et si l'on avait prévu le beau temps, incertain la veille, une grande partie de la paroisse de N.-D. des Marins s'y serait rendue. Les pèlerins sont revenus enchantés, lorsque la nouvelle de la noyade tragique de Théodore Dismard, dont le doris fut brisé accidentellement par le vapeur « Saint-Pierre », près du cap à Rosse, a plongé toute la population dans une profonde tristesse. Le corps du noyé n'a pas été retrouvé ; et c'est devant le catafalque vide que le service funèbre a été célébré le 3 septembre.

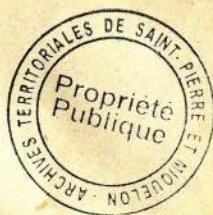
Le produit de la campagne de pêche. — Les acheteurs offrent 80 fr. pour le quintal de morue « verte » ; mais la plupart des pêcheurs ne se pressent pas de livrer... D'aucuns regrettent d'avoir cédé leur stock en raison de 70 fr. le quintal ; ils auraient voulu profiter des offres faites par des Anglais : 7 dollars par quintal de morue « séchée », vu surtout que dans ces dernières semaines, le temps a été extraordinairement favorable au séchage.

Chronique de Miquelon

(DU 15 AOUT AU 15 SEPTEMBRE 1928)

Rien à signaler dans le mouvement de la population : entre les deux dates indiquées, il n'y a eu ni naissance, ni mariage, ni sépulture.

Au monument de Notre-Dame des Retrouvés. — La procession du 15 août a eu lieu à l'endroit où, il y a 4 ans, fut retrouvé sans connaissance le Père Vauloup, curé de la paroisse, après une nuit d'agonie dans une tempête de neige. Toute la paroisse était là, afin d'offrir à la Sainte Vierge



un nouveau témoignage de sa reconnaissance pour la conservation inespérée de son pasteur, et aussi pour la prier de continuer sa maternelle protection aux Français qui vivent sur les rochers de Saint-Pierre et Miquelon.

Pèlerinage à Ste Thérèse. — Il était fixé au dimanche, 26 août, à la condition d'avoir un temps favorable. On comptait sur le vapeur « Dangeac » qui l'an dernier, avait conduit la majeure partie des pèlerins de Miquelon. Cette année, 163 personnes s'étaient fait inscrire ; elles ont été averties à la dernière heure que l'Administration de la Marine n'autorisait l'embarquement que de 50 personnes et que, d'autre part, le vapeur « Dangeac » était de service à Saint-Pierre, ce même dimanche, à cause de l'arrivée du vapeur postal « Farnorth ». Dans ces conditions, il a fallu renoncer à ce moyen de transport.

Grande a été la déception. Malgré ce contretemps, une flottille de 8 doris est partie, avec un groupe important de marins. La traversée a été une promenade sur une mer on ne peut plus calme et par un soleil radieux. Les hommes de Miquelon s'étaient préparés à faire les frais du chant dans la chapelle de Ste Thérèse ; mais la plupart des chantres ayant dû rester chez eux, ce sont les jeunes filles de St-Pierre venues par la « Ste-Jeanne-d'Arc » et le « Saint-Pierre » qui s'en sont chargées.

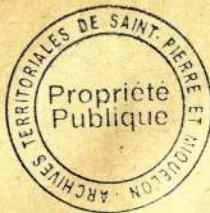
Le récit de cette journée si pieuse et si intéressante par les pèlerins à leur retour, vers 7 h. du soir, n'a fait qu'aviver les regrets de ceux qui n'avaient pu y participer.

Arrivée de Monseigneur. — Le mercredi, 5 septembre, le « Dangeac » a amené plusieurs passagers, parmi lesquels Mgr le Préfet Apostolique et M. Camille Heitz, son frère, venu de Lyon. La présence de Monseigneur à Miquelon a permis au P. Vauloup, de partir, samedi soir, pour Langlade où il a dit la messe le lendemain dimanche, à la grande satisfaction des Langladiers et de plusieurs familles de St-Pierre.

De son côté, Monseigneur a assuré le service religieux du dimanche dans l'église de Miquelon ; et les paroissiens ont été heureux d'écouter ses paternelles allocutions à la messe de 7 h. 1/2 et à la grand'messe.

Monseigneur et son frère sont rentrés à St-Pierre par le courrier du 10 septembre,

Au poste de la T. S. F. — Depuis huit jours, une avarie de moteur empêchait Miquelon d'envoyer des messages au chef-lieu. Le Chef de Service, M. Vernhet, est venu de St-Pierre, le 5 septembre, avec un nouveau moteur, plus puissant que l'ancien. Dès le lendemain, les communications avec Saint-Pierre ont été rétablies.

**SAINT-PIERRE (Îles Saint-Pierre et Miquelon)**

**« NEW-YORK STORE »
-- MAISON POUR L'HABILLEMENT --**

**LIQUIDATION SENSATIONNELLE
de tous les articles en général**

MAISON, MEUBLES, ET MARCHANDISES

Tout est à vendre avant le 1^{er} janvier : PROFITEZ-EN !

*Pour ce qui concerne la maison,
s'adresser à M. Enguehard, notaire*

Des prix spéciaux sont faits à MM. les Commerçants

A. Dugué

Boucherie — Charcuterie — Légumes—
Oeufs, etc. — Fournisseur des navires.

Auguste DÉROUET

Constructeur breveté de navires.
Entrepreneur en tous genres.

Vve Andrieux et Fils

Rue du Barachois

Modes - Nouveautés - Chapeaux - Soieries
Bois du Canada.
Commission - Importation - Exportation
Représentation.

Agents exclusifs: Vins de Bourgogne et
Cassis (Vial et Cie, Belleville-s-Saône). --
Vins de Bordeaux (Descas, Bx) -- Vermouth Cinzano.

Pension-Restaurant

M^{me} Cadet - Etcheverry,
Quai de la Roncière.

Joseph GAUTIER

Boucherie - Charcuterie - Légumes
Oeufs, etc. Fournisseur des navires.

PIERRE GOGNY, rue Borda

Epicerie - Liqueurs - Légumes
Articles divers

A. MAUFROY

Quai de la République
Commission - Représentation
Importation - Exportation.

**LA « MORUE FRANÇAISE »
& Sècherie de Fécamp**

Sous-Agence Nord
Denrées de toutes sortes.

La « Morue Française »

Armement à la grande pêche et au
long cours.

Approvisionnements généraux.

**Payez-nous une visite
avant d'achefer vos cauchoucs
pour l'automne.**

Albert BRIAND



SAINT-PIERRE (îles Saint-Pierre et Miquelon)

Jus de Raisins

Rafraîchissant tonique

En vente partout

Mme Leroux - Deschamps

Concessionnaire

ALBERT BRIAND

Rue de la Poudrière.

Epicerie - Mercerie - Quincaillerie.

Le meilleur des reconstituants

VIN DU CAP CORSE

recommandé aux personnes faibles

Se trouve dans les principales épiceries.

Une Maison est à vendre

Rue Sadi-Carnot

S'adresser à Mme Vve Calvairac.

A Louer

BOISSON

SUC CANADIEN

Remplace le cidre



Préparation facile

Le flacon pour 110 litres : 11 fr. 75

Flacon essai pour 25 litres : franco contre 6 fr. 50

Diplôme d'Honneur Exposition Culinaire

Sur demande. Echantillon gratuit pour 10 litres

S'adresser au Dépot Général du SUC CANADIEN 8, Rue POULETIER PARIS 4^e

Dépositaires demandés ; Remise intéressante

SALON DE LECTURE

CONFORT MODERNE

R. C. BORDEAUX 25. 56 A

ENGLISH SPOKEN

SE HABLA ESPANOL

AD. TÉLÉG : PYRÉNOTEL-BORDEAUX

BORDEAUX

HOTEL & RESTAURANT DES PYRÉNÉES

12 & 14, RUE SAINT-RÉMI, 12 & 14

TÉLEPH. 45.50

A. LAFARGOUETTE

PROPRIÉTAIRE

EAU COURANTE CHAUDE ET FROIDE

CHAUFFAGE CENTRAL

TÉLÉPHONE DANS TOUTES LES CHAMBRES



SAINT-PIERRE (îles Saint-Pierre et Miquelon)

SAINT-PIERRE SLIPS AND STORES C°

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 2.250.000 FRANCS

Rue du Littoral

Cales de Halage

APPROVISIONNEMENT GÉNÉRAL

CHARBON - CIMENT - BOIS

FOURNITURES POUR LA MARINE

CONSIGNATION : NAVIRES & CHALUTIERS

QUAIS & ENTREPOTS

AGENTS DES MARRERIES GÉNÉRALES

GOURDON DE PARIS - REPRÉSENTANTS

DES MOTEURS AMÉRICAINS L.A.

Magasin de détail : Angle des Rues Nielly et du Barachois

Graines de Semences

Fleurs et Légumes

Engrais insecticides spéciaux

P. LE TIEC, à St-Pierre.

Farines

Demandez la marque

« Royal Household »
Dépot chez H.-A. PATUREL

Représentant

The Ogilvie Flour Mills Co
Montréal

HOTEL ROBERT

Quai de la République

Mme Vve Bailly

Modes - Nouveautés - Chapeaux - Soieries
Fourrures - Parfums.AVIS A TOUS CEUX
QUI ONT LA BARBE DURE

Demandez à vos fournisseurs

les Lames Spéciales

KIRBY BEARD

H.-A. PATUREL

Commissions - Consignations
Gros & DétailAlimentation, Vins, Liqueurs,
Tissus, Confections, Chaussures,
Parfums de Luxe, Farines, Grains, Foin.

TELEPHONIE SANS FIL

Postes complets de 1 à 8 lampes

Hauts Parleurs - Piles - Accus

Toutes pièces détachées

A « L'ART MODERNE »

Agrandissements - Reproductions
Transformations photographiques

Demandez renseignements & références

F. Olano

P. Le Tiec

Alimentation générale
Produits de choix
Demi-gros et détail

Une Auto

A vendre

S'adresser à Leroux-Deschamps.

Joseph Girardin

Boucherie - Charcuterie - Légumes
Oeufs, etc. Fournisseur des navires.



SAINT-PIERRE (Iles St-Pierre et Miquelon)

HOTEL LALANNE
QUAI DE LA RONCIÈRE

Lespagnol Frères
QUAI DE LA RONCIÈRE

Appareils de chauffage en tous genres.
Pose de prises d'eau. Spécialités d'installa-
tions de salles de bains et de cabinets
indores.

Boulangerie L. LEFRESNE
Fourniture de pain pour la ville et les
navires - Pain de fantaisie
Ouvert à toute heure.

C. P. Chartier et Cie,
Représentant de la Maison Peugeot
Bicyclettes.

A Louer

Louis Hardy Legravillais,

AGENT Imperial Oil Limited
Great West Wine Co
Collin et Bourrisset: Vins de Bourgogne
Delbeck et Cie, Reims — Champagnes
Fournier-Demars de Bourges —
Liqueurs.

Folquet Frères

Agents Champagne « Heidsieck » mono-
poie — Ship brokers — Importateurs de
toutes les marques de Whiskies et de
Liqueurs.

J. Nicolas,

Vins et Liqueurs — Alimentation — Arti-
cles de fumeurs — Sacs et papiers d'em-
ballage — Cigarettes Nationales.

PÊCHERIES DE FRANCE

Agence de St-Pierre
Commissions — Consignations - Denrées
Vins et Spiritueux

Julien MORAZÉ
Quai de la Roncière.

*Armement - Commission - Consignation - Alimentation
Liqueurs - Confections - Chaussures
Fournitures en tous genres*

REPRÉSENTANT

Cognac : Maison Bisquit - Dubouché, Jarnac

Champagne : V^e Cliquot - Ponsardin, Reims

Vins fins : Roseheen et C^e, Bordeaux

Armement : Société Nouvelle des Pêcheries à vapeur, Arcachon

Morues . Société des Sécheries frigorifiques de Bassens, Bordeaux

Armement : Maison Ch. Leborgne, Paris

Assurance Maritime : The Board of Underwriters of New-York, N.Y.

Assurance contre l'incendie : Phoenix Insurance Co limited of London

Moteurs marins : The Hubbard Motor Co, Connecticut.

Imprimerie du « Foyer Paroissial »

Cartes de visite. — Lettres d'invitation et autres travaux d'impression.
S'adresser à l'Imprimerie.



SAINT-PIERRE (Îles Saint-Pierre et Miquelon)

La Banque Canadienne de Commerce

Siège social à TORONTO, Canada.

Actif au delà de 500 Millions de dollars.
Capital versé : 20 Millions de dollars.
Fonds de réserve : 20 Millions de dollars.

Affaires de Banque en Général

585 Succursales au Canada, et dans les pays suivants:
TERRE-NEUVE, YUKON, ANTILLES ANGLAISES,
CUBA, MEXIQUE, ETATS-UNIS et ANGLETERRE.

Correspondants dans toutes les parties du monde

Pour la France en particulier :

**BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT, BARCLAYS BANK
(FRANCE) LIMITED, CRÉDIT COMMERCIAL, CRÉDIT
LYONNAIS, SOCIÉTÉ GÉNÉRALE.**

*NOUS acceptons des dépôts en DOLLARS ou en FRANCS
sur lesquels nous payons les intérêts dans notre département
d'Epargnes. Ils sont remboursables à vue sans frais.*

*Consultez-nous pour vos envois d'argent, placements, etc.
Nous apportons les mêmes soins à toutes les transactions,
quelle que soit leur importance.*

Heures de Bureau :

Malin : De 10 h. à 11 h. 30. Soir : De 1 h. à 4 h.

Agence de St-PIERRE & MIQUELON

G. D. DALLAIRE.

Directeur.